

Communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel - Normandie

RAPPORT DÉFINITIF de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

●
Année 2019



SOMMAIRE

Préambule	5
• Rappel du rôle de la CLECT	5
• Méthode adoptée en termes d'évaluation financière	5
• Modalités d'approbation du présent rapport	7
1. Transport des élèves vers les équipements communautaires	8
A. Saint-Hilaire-du-Harcouët.....	8
B. Val-de-Sée.....	8
C. Mortain	9
D. Avranches et Pontorson	10
E. Isigny-le-Buat	10
2. Environnement	11
A. Le nettoyage des plages	11
B. La fourrière animale	12
3. Equipements culturels et sportifs.....	13
A. La salle de Sports - Barenton	13
• Le contexte	13
• La valorisation du fonctionnement de l'équipement.....	13
• La valorisation de l'investissement de l'équipement.....	14
B. Les terrains synthétiques avec vestiaires du collège et terrain de Foot en herbe de BRECEY.....	14
• Les terrains synthétiques avec les vestiaires.....	14
• Les terrains de foot en herbe	15
C. La salle des Cyclos - Ducey.....	15
• Le contexte	15
• La valorisation du fonctionnement de l'équipement.....	16
• La valorisation de l'investissement de l'équipement.....	17
D. La salle omnisports et la salle de sports de raquettes – Isigny-Le-Buat.....	17
• Le contexte	17
• La valorisation du fonctionnement de l'équipement.....	18
• La valorisation de l'investissement de l'équipement.....	18
E. La salle Beauséjour – St-Hilaire-du-Harcouet.....	19
• Le contexte	19
• La valorisation du fonctionnement de l'équipement.....	20
• La valorisation de l'investissement de l'équipement.....	20
F. Les Vestiaires – Saint-James	21

•	La valorisation du fonctionnement de l'équipement.....	21
•	La valorisation de l'investissement de l'équipement.....	22
G.	La salle culturelle, le théâtre de verdure et les terrains hippiques- Sartilly.....	22
•	La Salle culturelle.....	22
•	Le théâtre de verdure.....	24
H.	La salle Boissel – Le Teilleul.....	25
I.	Le dojo et les terrains de tennis extérieurs Rue de Rennes – Pontorson.....	26
•	Le Dojo.....	26
•	Les terrains de Tennis extérieurs.....	27
4.	Action sociale.....	29
A.	La banque alimentaire.....	29
•	Val de Sée.....	29
•	Saint-James.....	30
•	Mortainais.....	30
B.	Les aides aux publics en difficulté (dont RSA).....	31
C.	Les Classes ULIS.....	32
5.	Aménagement et équipements touristiques.....	33
A.	L'Espace Pierre Aguiton- Brécey.....	33
•	La plaine équestre, le manège et le haras.....	33
•	Le plan d'eau.....	33
B.	L'étang de Margotin et la salle Louis Prunier- Saint-James.....	34
•	Contexte.....	34
•	La valorisation du fonctionnement de l'équipement.....	35
•	La valorisation de l'investissement de l'équipement.....	35
C.	Point d'accueil Saint-Denis (toilettes).....	36
•	Le contexte.....	36
•	La valorisation du fonctionnement de l'équipement.....	36
•	La valorisation de l'investissement de l'équipement.....	37
D.	Le gîte-Saint-Cyr-du-Bailleul.....	37
•	Le descriptif du gîte.....	37
•	La valorisation du coût de fonctionnement de l'équipement.....	38
•	La valorisation du cout de l'investissement de l'équipement.....	38
E.	Le camping – BRECEY.....	40
•	Le contexte.....	40
•	La valorisation du fonctionnement de l'équipement.....	41

•	La valorisation de l'investissement de l'équipement	42
6.	Chemins de randonnées	43
A.	L'état des lieux avant la fusion	43
B.	La situation année 2018	44
C.	Les avantages et inconvénients.....	45
D.	La proposition	46
7.	Culture	47
A.	Villes en scènes – Brécey	47
B.	Villes en scènes- St-James	48
C.	Villes en scènes- Isigny-Le-Buat.....	48
D.	Villes en scènes- St-Hilaire-du-Harcouet	49
8.	Divers	50
A.	L'agence postale – Juvigny-les-Vallées	50
B.	La participation à la vie et à la promotion du collège - Brécey	51
C.	Le développement d'actions éducatives et périscolaires auprès du Collège Le Clos Tardif – St-James 52	
D.	Le développement d'actions éducatives et périscolaires auprès du Collège Immaculée Conception – St-James.....	52
E.	Animation des marchés – St-Hilaire-du-Harcouet.....	53
F.	Eco-village- Saint Macé- St-James	53
G.	La gendarmerie - DUCEY	54
•	L'historique du dossier	54
•	La valorisation du fonctionnement de l'équipement.....	55
•	La valorisation de l'investissement de l'équipement.....	55
H.	Les animateurs sportifs	56
•	Mortain Bocage	56
•	Romagny-Fontenay.....	56
•	Ex Sélune.....	57
I.	La subvention du Comice Agricole de Brécey Saint Pois	59

Préambule

Rappel du rôle de la CLECT

L'application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) par la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie emporte une nécessaire évaluation des charges transférées et/ou restituées entre la communauté et ses communes membres.

Ce travail d'évaluation des charges est effectué au sein de la CLECT ; les rapports de CLECT précédents ont été adoptés les 7 septembre 2017 et 11 juillet 2018.

Les montants définitifs des attributions de compensation (AC) ont quant à eux été entérinés par délibérations concordantes entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres en application du principe de libre fixation des AC.

Au titre de l'année 2019, il est nécessaire de procéder à l'instruction de multiples dossiers compte tenu des transferts/restitutions de compétences intervenus au 1^{er} janvier 2019 suite à la définition de l'intérêt communautaire.

Méthode adoptée en termes d'évaluation financière

Il est proposé de poursuivre avec la méthodologie adoptée lors des précédentes CLECT à savoir :

- [Le fonctionnement](#)

Il est fait référence au coût net des charges transférées correspondant à la moyenne des 3 dernières années.

Par exception, dans l'hypothèse où la référence aux trois dernières années n'est pas adaptée, le coût de la compétence est valorisé selon la méthode permettant d'obtenir une évaluation la plus proche possible de la réalité. Ainsi, une seule année peut être retenue si celle-ci s'avère la plus pertinente au regard de la valorisation de la charge transférée.

Enfin, en cas de compétences ayant fait récemment l'objet d'un transfert ou d'une restitution, la CLECT se réserve le droit d'effectuer une valorisation selon le principe d'un « retour à l'identique » avec application d'un coefficient d'actualisation correspondant à l'inflation.

Il peut d'ores et déjà être arrêté comme suit :

Années	Taux
2018	1,20%
2017	1,00%
2016	0,20%
2015	0,00%
2014	0,50%

- L'investissement

Pour les biens mis à disposition de l'EPCI

D'un point de vue juridique, le transfert des compétences entraîne de plein droit la mise à disposition à l'EPCI de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

La mise à disposition des biens est formalisée par un procès-verbal de mise à disposition signé entre la commune et l'EPCI.

Au niveau financier, il est proposé de faire référence à la valeur comptable des équipements.

Faute de références comptables suffisamment exploitables, la CLECT se réserve le droit d'appliquer un coût à l'habitant ou toute autre méthode tendant à s'approcher de la réalité financière.

Comme pour la partie fonctionnement, le principe du « retour à l'identique » peut être appliqué en cas de valorisation récente de la compétence par une ancienne CLECT avec un coefficient d'actualisation identique à celui du fonctionnement.

Pour les biens acquis ou construits par l'EPCI

Par application de la règle du parallélisme des formes, les conséquences patrimoniales de la réduction de compétence sont identiques à celles de la réduction de périmètres (article L.5211-25-1 du CGCT) à savoir :

- les biens meubles et immeubles mis à disposition de la commune lui sont restitués ainsi que les droits et obligations qui s'y rattachent. La commune reprend l'encours de la dette afférent à ces biens.
- pour les biens acquis par l'EPCI et les emprunts destinés à les financer, la loi laisse à la commune et à l'EPCI de trouver un terrain d'entente. A défaut d'accord, le préfet va fixer les conditions du retrait après avis de l'organe délibérant de l'EPCI.

Hormis le principe général d'équité, ni la loi ni la doctrine administrative ne fixent de critères de répartition.

Dès lors qu'aucune disposition normative n'encadre expressément les modalités de répartition, il appartient aux parties concernées de déterminer la clé de répartition au vu d'éléments objectifs qui dépendent de fait (implantation des biens, ancienneté des investissements, valeur des biens...).

En vertu du principe de spécialisation territoriale, il paraît logique de retenir que les biens immeubles soient transférés à la commune d'implantation.

En toute logique, les subventions et encours de la dette doivent suivre cette même répartition.

In fine, il revient donc à la CLECT de valoriser les charges de la manière la plus pertinente possible au regard des situations particulières et spécifiques rencontrées.

Par ailleurs, le travail effectué par la CLECT s'inscrit dans une perspective de neutralité budgétaire afin que les équilibres financiers, que ce soit pour les communes ou l'agglomération, soient préservés.

Modalités d'approbation du présent rapport

Le V de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit quatre types de procédures de révision de l'AC :

- 1) La révision libre qui nécessite un accord entre l'EPCI et ses communes membres,
- 2) La révision liée à tout transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres,
- 3) La révision unilatérale du montant de l'AC opérée sans accord entre l'EPCI et ses communes membres,
- 4) La révision individualisée qui nécessite un accord entre l'EPCI et une majorité qualifiée de ses communes membres.

S'agissant d'une révision des AC liée aux transferts/restitutions de charges inhérents aux modifications de compétences, il est envisagé de recourir à la procédure n°2.

Ainsi, après adoption de ce rapport par les membres de la CLECT, puis par les communes, le montant de l'AC sera minoré ou majoré du coût de ce transfert par délibération de l'EPCI sans que les communes membres n'aient à délibérer favorablement pour adopter cette révision.

1. Transport des élèves vers les équipements communautaires

A. Saint-Hilaire-du-Harcouët

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une évaluation financière lorsqu'il avait été transféré à la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, pour les communes des anciennes communautés de communes de St Hilaire du Harcouët. Il convient donc d'appliquer le taux d'inflation de 1.20%.



		2014	2015	2016	Moyenne Retenue CLECT 2017	Actualisation 2019
St Hilaire du Harcouët	St Hilaire	1 704,22	7 405,65	1 265,55	3 458,47 €	3 500
	Grand Parigny	1 324,20	2 444,50	845,10	1 537,93 €	1 556
	Les Loges Marchis	1 987,66	1 900,50	1 727,85	1 872,00 €	1 894
	Savigny Le Vieux	946,80	892,10	822,50	887,13 €	898

In fine, la CLECT a décidé de restituer cette compétence comme suit :

- St Hilaire : 3 500 €,
- Grandparigny : 1 556 €,
- Les Loges-Marchis : 1 894 €,
- Savigny-Le-Vieux : 898 €,

B. Val-de-Sée

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une évaluation financière lorsqu'il avait été transféré à la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, pour les communes des anciennes communautés de communes de Val-de-Sée. Il convient donc d'appliquer le coefficient d'actualisation de 1.20%.

		2014	2015	2016	Moyenne Retenue CLECT 2017	Actualisation 2019
Val de Sées	Brécey	980,50	1 580,00	1 620,00	1 393,50 €	3 194
		1 736,00	1 718,50	1 833,85	1 762,78 €	
	Le Grand Celland	475,80	1 068,00	810,00	784,60 €	794
	Syndicat du Tertre	2 157,40	1 787,50	1 886,00	1 943,63 €	1 967
	La Chaise Baudoin	591,50	855,00	865,00	770,50 €	780
	Tirepied/Plomb			220,00	220,00 €	223

Syndicat du Tertre
au prorata au nombre d'habitants

Juvigny Les Vallées	1755	1418
Le Mesnil Adélie	181	146
Reffuveille	498	402
	2434	1967

In fine, la CLECT a décidé de restituer cette compétence comme suit :

- Brécey : 3 194 €,
- Juvigny-Les-Vallées : 1418 €,
- Le Mesnil Adélée : 146 €,
- La Chaise-Baudoin : 780 €,
- Le Grand-Celland : 794 €,
- Tirepied/Plomb : 223 €,
- Réffuveille : 402 €,

C. Mortain

Le calcul a été effectué sur la dernière année de marché 2017-2018, considérant que les prix de base ont augmenté.

Il est proposé de compenser cette compétence comme suit :

		PISCINE		SALLES DE SPORT / EQUIPEMENTS SPORTIFS		MEDIATHEQUES / EQUIPEMENTS CULTURELS		TOTAL CLECT 2019
		Nb déplacements	Coût TTC	Nb déplacements	Coût TTC	Nb déplacements	Coût TTC	
SOURDEVAL	Ecole Saint-Martin	17	1 997 €					7 486 €
	A Bruno	32	5 266 €	2	223 €			
GER		10	1 646 €	2	276 €			1 922 €
LE TEILLEUL		10	1 114 €	2	223 €	1	138 €	1 475 €
MORTAIN BOCAGE	Ecole Notre Dame du Touchet	10	1 010 €			20	2 019 €	3 029 €
BARENTON	Ecole St Louis	11	1 151 €					3 389 €
	Ecole publique RPI			35	2 238 €			
ST GEORGES DE ROUELLEY	RPI	11	1 199 €	26	2 835 €			4 033 €

Pour le RPI de St-Georges-de-Rouelley, il a été décidé d'appliquer 1/3 pour la commune de St-Cyr-du-Bailleul, et 2/3 pour la commune de St-Georges-de-Rouelley.

St Cyr du Bailleul	1 344 €
St Georges de Rouelley	2 689 €

In fine, la CLECT décide de restituer cette compétence comme suit :

- Sourdeval : 7 486 €,
- Ger : 1 922 €,
- Le Teilleul : 1 475 €,
- St-Cyr-Du-Bailleul : 1 344 €
- Mortain-Bocage : 3 029 €,
- Barenton : 3 389 €,
- St-Georges-de-Rouelley : 2 689 €,

D. Avranches et Pontorson

Le calcul a été effectué sur la dernière année de marché 2017-2018, considérant que les prix de base ont augmenté.

Il est proposé de compenser cette compétence comme suit :

		PISCINE		SALLES DE SPORT / EQUIPEMENTS SPORTIFS		MEDIATHEQUES / EQUIPEMENTS CULTURELS		CENTRE CULTUREL		TOTAL TTC
		Nb déplacements	Coût TTC	Nb déplacements	Coût TTC	Nb déplacements	Coût TTC	Nb déplacements	Coût TTC	
AVRANCHES/ ST MARTIN DES CHAMPS	E.E. Pierre Mendès France									7 898 €
	E.E. André Parisy	31	1 623,41 €	4	248,74 €	14	1 014,46 €	5	381,84 €	
	Ecole maternelle					8	497,47 €			
	site J. Prévert									
	Ecole Saint-Joseph									
	Ecole Sainte-Marie	21	1 099,73 €							
	Ecole primaire St Martin des C	30	1 701,72 €	7	435,29 €	17	1 165,13 €	5	414,54 €	
LE VAL SAINT PERE	Ecole primaire Saint Exupéry	31	1 815,17 €			11	941,47 €	3	248,72 €	3 005 €
MARCEY LES GREVES	Ecole primaire	30	1 758,44 €			15	1 243,62 €	2	165,82 €	3 168 €
ST OVIN	Ecole primaire	11	1 125,00 €			4	349,10 €	2	174,55 €	1 649 €
ST SENIER/AVRANCHES	Ecole primaire	21	1 191,20 €			8	663,26 €	2	165,82 €	2 020 €
PLOMB	Ecole primaire	10	1 025,40 €			4	370,92 €	1	98,18 €	1 495 €
CEAUX (RPI de la Baie)	18, rue André Parisy					2	196,37 €			196 €
	rue Y Ozenne	10	872,76 €			2	196,37 €			1 069 €
COURTILS (RPI de la Baie)	Ecole primaire	10	960,04 €			4	392,74 €			1 353 €
DUCEY	Ecole Les Saints Pères	21	2 160,05 €					4	436,37 €	7 058 €
	E.E. Victor Hugo	40	4 025,54 €					4	436,37 €	
	E.M. Les P'tits Loups									
JUILLEY	Ecole primaire	22	2 160,05 €			6	589,10 €			2 749 €
POILLEY	Ecole primaire					6	589,10 €	1	109,09 €	698 €
PONTAUBAULT (RPI de la Baie)	rue ch de Gaulle					2	174,55 €			175 €
PRECEY	Ecole primaire	10	981,84 €			3	294,55 €	1	109,09 €	1 385 €
ST QUENTIN/LE HOMME	E P René Hardy	22	1 920,07 €			2	196,37 €	2	218,18 €	2 335 €
PONTORSON	E.E. Louis Pergaud	41	5 313,60 €					3	408,31 €	7 595 €
	E.M. Le Chat Perché							1	181,57 €	
	Ecole Notre Dame	12	1 555,20 €			1	136,10 €			
SACEY	Ecole primaire B. Du Guesclin	10	1 228,80 €					3	544,72 €	1 774 €
BACILLY (RPI Bacilly Vains)	Ecole primaire							3	261,83 €	262 €
DRAGEY RONTHON	Ecole primaire	19	2 149,06 €							2 149 €
ST JEAN LE THOMAS	Ecole primaire			1	136,37 €					136 €
SARTILLY	E.E. Alain Fournier	42	5 863,70 €					3	408,96 €	8 591 €
	E.M. Blanche Maupas							1	136,32 €	
	Ecole Sainte Thérèse	10	1 500,05 €					5	681,60 €	
VAINS	RPI - Ecole primaire	31	1 263,41 €	23	1 906,88 €	2	165,82 €	3	248,72 €	4 990 €
	Ecole Saint Michel	11	576,05 €	6	497,45 €	3	248,72 €	1	82,91 €	

Ainsi, la CLECT a décidé de restituer cette compétence conformément au tableau ci-dessus.

E. Isigny-le-Buat

En 2014, le transfert de compétences a été acté moyennant une compensation de 3 433 € au bénéfice de la Communauté d'Agglomération, donc déduits de l'attribution de compensation. Etant donné que la commune dispose de son propre car et ne faisant pas appel à un prestataire privé, les déplacements sont refacturés à la Communauté d'Agglomération par le biais de la convention de mise à disposition de personnels et de services.

Dépenses	2016	2017	2018	CLECT 2019
Coût du déplacement	1 877,26 €	2 337,72 €	1 864,38 €	2 026 €
Coût de l'agent	2 146,54 €	2 889,94 €	1 609,67 €	2 215 €
Total	4 023,80 €	5 227,66 €	3 474,05 €	4 242 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer cette compétence à la commune d'Isigny-Le-Buat à hauteur de 4 242 € conformément au tableau ci-dessus.

2. Environnement

A. Le nettoyage des plages



Jusqu'au 31 décembre 2018, la Communauté d'agglomération prenait en charge le nettoyage des plages de Dragey, Genets et St Jean Le Thomas, réalisé par Renan Bouvier de la société Terre d'Avenir, depuis 7 années.

Ce nettoyage est réalisé une fois par mois, d'avril à octobre et une fois par semaine en juillet et août pour les abords les plus fréquentés des différentes plages.

Les déchets sont remontés sur la côte par un attelage de chevaux cobs normands, ce qui permet d'inscrire pleinement cette action dans le cadre du développement durable et le respect du littoral.

Pour les 3 dernières années, les dépenses sont les suivantes :

	2016			2017			2018		
	Montant	Quantité	Nbre d'heures	Montant	Quantité	Nbre d'heures	Montant	Quantité	nbre d'heures
Nettoyage mensuel	3 360,00 €	7	30	3 840,00 €	8	30	3 920,00 €	7	35
Nettoyage hebdomadaire	1 728,00 €	9	12	1 728,00 €	9	12	1 728,00 €	9	12
TOTAL	5 088,00 €	16	42	5 568,00 €	17	42	5 648,00 €	16	47

Prix de l'heure : 16 €

Pour le calcul de la compensation, il est proposé une compensation sur la base de 2018, à savoir un montant de 5 648 € réparti comme suit :

	CLECT 2019
Dragey	2 185 €
St Jean Le Thomas	1 279 €
Genêts	2 185 €
Total	5 648 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer cette compétence comme suit :

- Dragey : 2 185 €,
- St-Jean-le-Thomas : 1 279 €,
- Genets : 2 185 €,

B. La fourrière animale

Au vu de la convention signée fin 2013 avec « l'Association des amis des Bêtes », il était prévu :

- ✚ une indemnité forfaitaire de 0.35€ en fonction du nombre d'habitants (population retenue 12 780), soit un montant total de 4 473 €.
- ✚ une facturation des frais de déplacements en fonction du nombre d'animaux ramassés, avec l'application d'un forfait de 53 € par déplacement. A titre d'information, en 2017 et 2018 il y a eu respectivement 16 et 18 déplacements.



Pour l'année 2018, l'indemnité est fixée à 0.39 € par habitant, pour une année complète.

La facturation des frais de déplacement s'établit en fonction du nombre de kilomètres. Le nombre de déplacement a été proratisé en fonction du nombre d'habitants.

Il est donc proposé de retenir le calcul suivant :

Commune	Indemnité		Frais de ramassage			Montant CLECT 2019
	Population totale légale au 1er Janvier 2019 (Source INSEE)	Tarif conventionnel révisé 2018	Nbre de déplacement	Tarif unitaire de déplacement	Montant des frais de déplacements	
Buais	643,00	250,77 €	1	71,83	71,83	323
Grand Parigny	2789,00	1 087,71 €	4	66,65	266,6	1 354
Lapenty	384,00	149,76 €	1	74,45	74,45	224
Le Mesnilard	278,00	108,42 €	1	75,64	75,64	184
Les loges marchis	1147,00	447,33 €	2	55,05	110,1	557
Moulines	298,00	116,22 €	1	68,02	68,02	184
St Brice de Landelles	712,00	277,68 €	1	58,68	58,68	336
St Hilaire	6516,00	2 541,24 €	9	63,91	575,19	3 116
Savigny	447,00	174,33 €	1	60,46	60,46	235
Total	13214,00	5 153,46 €	21		1360,97	6 514

Tarif conventionnel	0,39 €
---------------------	--------

In fine, la CLECT a décidé de restituer cette compétence à hauteur de 6 514 € :

- Buais : 323 €,
- Grandparigny : 1 354 €,
- Lapenty : 224 €,
- Le Mesnilard : 184 €,
- Savigny- Le-Vieux : 235 €.
- Les Loges-Marchis : 557€,
- Moulines : 184 €,
- St-Brice-de-Landelles : 336 €,
- St-Hilaire : 3 116 €,

3. Equipements culturels et sportifs

A. La salle de Sports - Barenton

✚ Le contexte



425 Rue de la Libération, 50720 BARENTON



La salle de Sports de Barenton avait déjà fait l'objet d'une évaluation financière lorsqu'il avait été transféré à l'ancienne Communauté de Communes du Mortainais au 1^{er} janvier 2015.

Cet équipement est mis à disposition par la commune de BARENTON.

✚ La valorisation du fonctionnement de l'équipement

La CLECT 2015 de la Communauté de Communes du Mortainais avait valorisé le coût de fonctionnement sur la base des données de l'année 2014 transmise par la mairie de Barenton.

Ce dossier étant relativement récent, il est proposé de retenir la méthode « retour à l'identique » actualisé de l'inflation comme suit :

	Retenu CLECT 2014	Actualisation 2015	Actualisation 2016	Actualisation 2017	Actualisation 2018
Dépenses de fonctionnement	Moyenne	0,00%	0,20%	1,00%	1,20%
Charges à caractère général (011)	7 378	7 378	7 392	7 466	7 556
Charges de personnel (012) dont personnel MAD	5 121	5 121	5 131	5 183	5 245
Autres charges de gestion courante (65) - hors subv.					
Subventions versées					
Charges exceptionnelles (67)					
Dotations aux amortissements (042)					
Total des charges de fonctionnement	12 499	12 499	12 524	12 649	12 801
Estimation du coût des services fonctionnels	-	-			-
Total des dépenses de fonctionnement	12 499	12 499	12 524	12 649	12 801

✚ La valorisation de l'investissement de l'équipement

L'investissement a fait l'objet d'un retour à la commune lors de la CLECT de 2017.

In fine, la CLECT a décidé de restituer la Salle de Sports à hauteur de 12 801 € annuellement à la commune de Barenton.

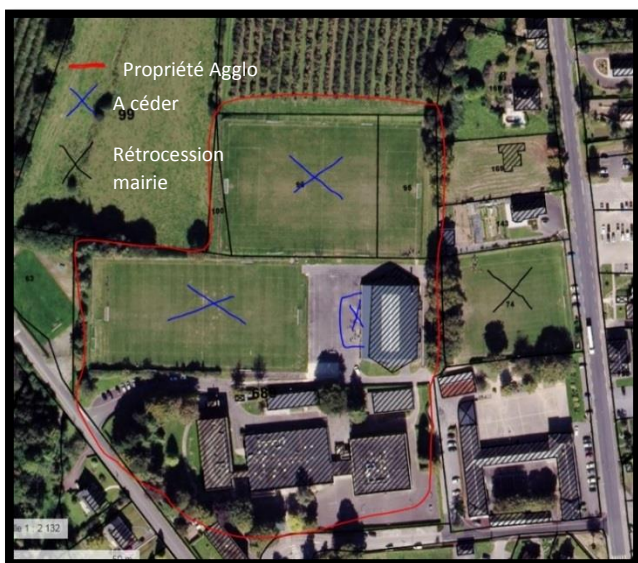
B. Les terrains synthétiques avec vestiaires du collège et terrain de Foot en herbe de BRECEY

✚ Les terrains synthétiques avec les vestiaires



	2018	CLECT 2019
eau + assainissement	411,13	411 €
Assurances du vestiaire	45	45 €
Electricité	1863,93	1 864 €
Personnel Brécey 169 * 22,17	3746,73	3 747 €
	6066,79	6 067 €

✚ Les terrains de foot en herbe



Libellé des dépenses	2018	CLECT 2019
Personnel Brécey 763*22,17€	16 915,71 €	16 916 €
Electricité (estimation)	421,38 €	421 €
Assurance algeco	42,00 €	42 €
Peinture et filet	1 949,00 €	1 949 €
travaux intersaison	8 789,00 €	8 789 €
Lampes	376,80 €	377 €
gazon	286,00 €	286 €
	28 779,89 €	28 780 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer cet équipement à hauteur de 34 847 € annuellement à la commune de BRECEY et de céder le bien à titre gracieux étant précisé que les frais de bornages et futures charges incomberont à la Mairie de BRECEY

C. La salle des Cyclos - Ducey

✚ Le contexte



Par arrêté préfectoral n°96.213 en date du 1er Avril 1996, cet équipement a été remis gracieusement à la Communauté de Communes de Ducey. La surface de cette salle est de 160 m². Ce bâtiment est mis à disposition à titre gratuit à l'association « Club Cyclotouriste de Ducey ».

La valorisation du fonctionnement de l'équipement

La Communauté d'Agglomération règle à ce jour les factures d'électricité. Le compteur est commun pour le pôle enfance (664m²) et cette salle (160m²). Afin de calculer le montant affecté à cette salle un prorata a été fait en fonction des surfaces.

Moyenne 2016	Moyenne 2017	Moyenne 2018	Moyenne
596,89 €	544,61 €	434,82 €	525,44 €

La mairie de Ducey prend actuellement en charge les factures d'eau. Le compteur est commun avec les WC publics. Il est proposé d'appliquer un pourcentage à hauteur de 10% pour la salle des cyclos.

Année	Conso. Totale	Prix du m3	Abonnement TTC	Montant TTC (Euros)	Part Salle des Cyclos	Moyenne
2015	48	1,190259		57,13	5,71 €	
2016	34	1,202624		40,89	4,09 €	
2017	41	1,22675		50,3	5,03 €	
2018	33	1,2480964		41,19	4,12 €	8,44 €
2018			37,02	37,02	3,70 €	

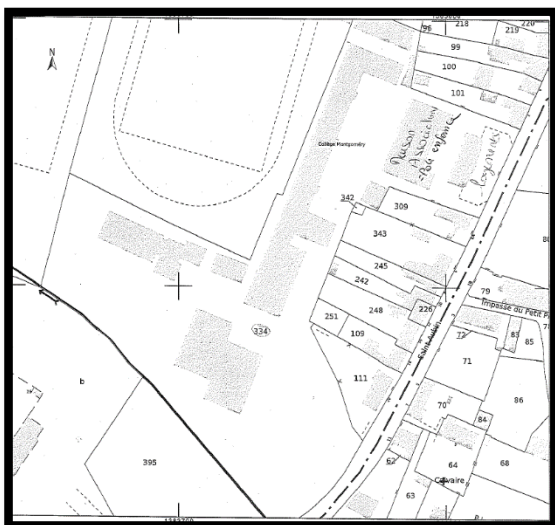
Prorata	90%	WC Public
	10%	Salle cyclo

Il convient donc de compenser comme suit le fonctionnement de la salle :

Charges	Moyenne CLECT 2019
Electricité	526,00 €
Eau	9,00 €
Assurance	42,00 €
Total	577,00 €

Au vu du compteur commun pour la fourniture de l'électricité, une convention sera établie avec la commune de Ducey afin que la Communauté d'Agglomération demande le remboursement annuel de ces frais d'électricité.

✚ La valorisation de l'investissement de l'équipement



La Communauté d'agglomération est propriétaire de la parcelle 334, qui est mise à disposition du collège.

Afin de transférer la propriété de ce bien, un apport en nature est nécessaire. Celui-ci est à titre gracieux, étant précisé que les frais de bornage et les futures charges du propriétaire lui incomberont.

In fine, la CLECT a décidé de restituer cet équipement à hauteur de 577,00 € annuellement à la commune de Ducey et de céder le bien à titre gracieux étant précisé que les frais de bornages et futures charges incomberont à la Mairie de Ducey.

D. La salle omnisports et la salle de sports de raquettes – Isigny-Le-Buat



✚ Le contexte

Ces équipements avaient déjà fait l'objet d'une évaluation financière lorsqu'ils avaient été transférés à l'ancienne Communauté de Communes d'Avranches – Mont Saint Michel au 1^{er} janvier 2014.

✚ La valorisation du fonctionnement de l'équipement

La CLECT 2014 de l'ex CC Avranches – Mont Saint Michel avait valorisé le coût de fonctionnement sur la base de la moyenne de 3 années comptables (de 2011 à 2013) :

				Retenu CLECT 2014
Dépenses de fonctionnement	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Moyenne
Charges à caractère général (011)	21 654	17 303	26 358	21 772
Charges de personnel (012)	16 572	16 572	16 572	16 572
Autres charges de gestion courante (65)				-
Charges exceptionnelles (67)				-
Dotations aux amortissements (042)				-
Total des charges de fonctionnement	38 226	33 875	42 930	38 344
Estimation du coût des services fonctionnels *	3 823	3 388	4 293	3 834
Total des dépenses de fonctionnement	42 049	37 263	47 223	42 178

Il est précisé que le coût des services fonctionnels avait été valorisé sur la base de 10% du coût de fonctionnement des équipements.

Ce dossier étant relativement récent, il est proposé de retenir la méthode « retour à l'identique » actualisé de l'inflation comme suit :

	Retenu CLECT 2014	Actualisation 2015	Actualisation 2016	Actualisation 2017	Actualisation 2018
Dépenses de fonctionnement	Moyenne	0,00%	0,20%	1,00%	1,20%
Charges à caractère général (011)	21 772	21 772	21 815	22 033	22 298
Charges de personnel (012)	16 572	16 572	16 605	16 771	16 972
Autres charges de gestion courante (65)	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles (67)	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements (042)	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	38 344	38 344	38 420	38 805	39 270
Estimation du coût des services fonctionnels *	3 834	3 834	3 842	3 880	3 927
Total des dépenses de fonctionnement	42 178	42 178	42 263	42 685	43 197

✚ La valorisation de l'investissement de l'équipement

- [Pour la salle de sport et le gymnase](#)

En 2014, la CLECT avait valorisé l'investissement sur la base d'un coût moyen annualisé déterminé à partir de l'estimation des domaines du 14 octobre 2014.

La valeur des bâtiments avait été estimée à 550 000 €.

Sur une durée d'amortissement théorique de 30 ans, la charge annuelle retenue était de 18 333 € pour l'investissement.

Comme pour le fonctionnement, il est proposé un calcul sur la base d'un « retour à l'identique » actualisé de la manière suivante :

Retenu CLECT 2014	Actualisation 2015	Actualisation 2016	Actualisation 2017	Actualisation 2018
18 333	0,00%	0,20%	1,00%	1,20%
	18 333	18 370	18 554	18 776

- Pour la salle de raquettes

Le financement de cet équipement avait été assuré par la réalisation d'un emprunt en 2012 de 800 000 € sur une durée de 14 années.

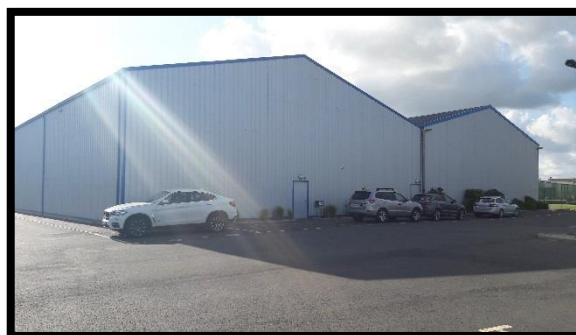
Cet emprunt avait fait l'objet d'un transfert de la commune vers la communauté en 2014 avec valorisation de l'annuité à hauteur de **33 741 €**.

S'agissant d'une annuité d'emprunt et par définition d'une charge fixe, il est proposé de rester sur ce montant, étant précisé que l'emprunt doit être re transféré à la commune.

In fine, la CLECT a décidé de restituer ces équipements à hauteur de 95 714 € annuellement à la commune d'Isigny-Le-Buat.

E. La salle Beauséjour – St-Hilaire-du-Harcouet

Le contexte



La salle Beauséjour est équipée de 2 terrains de tennis ainsi qu'un club house. L'extension a été réalisée par L'ex Communauté de Communes de St Hilaire, sur un terrain de la commune de St-Hilaire-du-Harcouet.

✚ La valorisation du fonctionnement de l'équipement

Une convention de prise en charge des modalités d'utilisation, d'entretien et frais d'exploitation est signée avec la Commune de St-Hilaire-du-Harcouet. Le principe de répartition est le suivant : 25% pour les factures d'électricité et 50% pour les charges d'eau, de gaz et d'entretien.

	2016	2017	2018	Moyenne CLECT 2019
Electricité	2 109,80 €	3 132,06 €	3 021,65 €	2 755 €
Eau assainissement	97,19 €	102,96 €	106,56 €	102 €
Gaz	495,06 €	839,42 €	771,02 €	702 €
entretien	3 503,28 €	2 704,20 €	3 256,80 €	3 155 €
Total	6 205,33 €	6 778,64 €	7 156,03 €	6 713 €

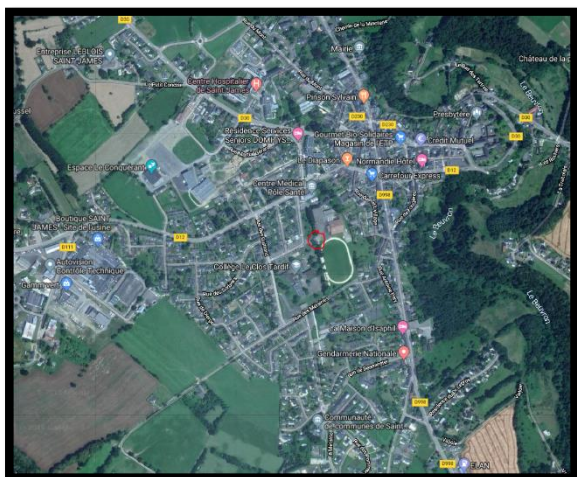
✚ La valorisation de l'investissement de l'équipement

	Dépenses TTC	Recettes TTC
Travaux	456 000,00 €	
Subventions (état, région, dpt)		174 775,00 €
FCTVA		70 597,92 €
Autofinancement		210 627,08 €
Total	456 000,00 €	456 000,00 €

Pour le fonctionnement, la CLECT a décidé de restituer cet équipement à hauteur de 6 713 € à la commune de St-Hilaire-du-Harcouet.

In fine, la CLECT a décidé de restituer cet équipement à titre gracieux à la commune de St-Hilaire-du-Harcouet, étant précisé que les frais de bornage et les futures charges sont à la charge du futur propriétaire.

F. Les Vestiaires – Saint-James



✚ La valorisation du fonctionnement de l'équipement

L'équipement a été construit par l'ex communauté de communes de St James.

N'ayant pas de données pour l'année 2016, et considérant que les dépenses des années 2017 et 2018 sont stables, il est proposé de retenir ces deux années pour valoriser le transfert de charges.

	2017	2018	CLECT 2019
Eau	144,00 €	134,00 €	139
Assainissement	51,38 €	37,17 €	44
Electricité	829,44 €	640,81 €	735
Assurance	15,00 €	15,00 €	15
entr chaud	130,80 €	132,00 €	131
Personnel (52h/an)	910	910	910
Total	2 080,62 €	1 868,98 €	1 975

▪ La valorisation du fonctionnement de l'équipement

La CLECT 2014 de l'ex CC Avranches – Mont Saint Michel avait valorisé le coût de fonctionnement sur la base de la moyenne de 3 années comptables (de 2011 à 2013) :

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Retenu CLECT 2014
Dépenses de fonctionnement				Moyenne
Charges à caractère général (011)	14 600	19 779	16 397	16 926
Charges de personnel (012)	13 930	13 726	14 023	13 893
Charges exceptionnelles (67)				-
Dotations aux amortissements (042)				-
Total des charges de fonctionnement	28 530	33 506	30 420	30 819
Estimation du coût des services fonctionnels	432	432	432	432
Total des dépenses de fonctionnement	28 962	33 938	30 852	31 251

S'agissant des recettes liées à la location de la salle, la valorisation avait été déterminée de la manière suivante :

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Moyenne
Recettes de fonctionnement				
Produits des services, ventes diverses... (70)	10 614	9 870	8 537	9 674
Subventions et participations (74)				-
Autres recettes de gestion courante (65)				-
Produits financiers (76)				-
Produits exceptionnels (77)				-
Total des recettes de fonctionnement	10 614	9 870	8 537	9 674

Au final, par déduction, le coût de fonctionnement de la salle culturelle de Sartilly avait été arrêté à 21 577 €.

Ce dossier étant relativement récent, il est proposé :

- de retenir la méthode « retour à l'identique » actualisé de l'inflation pour la partie dépense,
- de conserver la partie recette au même niveau dans la mesure où les tarifs sont restés inchangés sur la période.

Retenu CLECT 2014	Actualisation 2015	Actualisation 2016	Actualisation 2017	Actualisation 2018
Moyenne	0,00%	0,20%	1,00%	1,20%
16 926	16 926	16 959	17 129	17 335
13 893	13 893	13 921	14 060	14 229
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
30 819	30 819	30 880	31 189	31 563
432	432	433	437	442
31 251	31 251	31 313	31 626	32 006

Pour le fonctionnement, la proposition envisagée serait donc une valorisation de la charge restituée à hauteur de 22 332 €.

- La valorisation de l'investissement de l'équipement

Le financement de cet équipement avait été assuré par la réalisation de 2 emprunts avec les caractéristiques suivantes :

	Emprunt n°1	Emprunt n°2
Capital initial de l'emprunt	950 000	600 000
Année de réalisation	2 007	2 008
Durée	25	25
Taux fixe	4,61%	4,53%
Charge annuelle ramenée sur 30 ans	49 185	31 428

S'agissant d'annuités d'emprunts et par définition de charges fixes, il est proposé de rester sur ces montants (80 613 € au total), étant précisé que les emprunts ont été retransférés à la commune de Sartilly au 1^{er} janvier dernier.

In fine, la CLECT a décidé de restituer la salle culturelle à la commune de Sartilly à hauteur de 102 945 € annuellement.

✚ Le théâtre de verdure

La Communauté de Communes de Sartilly avait acquis les parcelles AB 467, 464, 470, 473 par acte notarié du 20/05/1998 à la commune de Sartilly pour 1 franc symbolique afin de construire un CSLH.



Situé rue Théophile Maupas à Sartilly, le théâtre de verdure dispose d'une partie de gradin. Un projet à proximité est en cours ; une partie de l'enherbement va être utilisée pour la rotation des cars scolaires.



- L'évaluation financière

Il est proposé un transfert de propriété à titre gracieux à la Commune de Sartilly étant précisé que les frais de bornage et les futures charges du propriétaire lui incomberont.

Concernant le fonctionnement, il s'agit essentiellement de travaux de tonte de pelouse et de taille d'arbustes.

Ce sont les agents communautaires qui procèdent à l'entretien de cet équipement.

Il est proposé de partir du temps passé par les agents pour valoriser la charge transférée :

	Temps en heure	Nombre de passage	Taux horaire	Total CLECT 2019
Tonte	12	2	20 €	480 €
Débroussaillage	32	2	20 €	1 280 €
Nettoyage amphithéâtre	8	1	20 €	160 €
Total				1 920 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer le théâtre de verdure à la commune de Sartilly à hauteur de 1 920 € annuellement.

Le montant total est donc de 104 865 €.

H. La salle Boissel – Le Teilleul



Cet équipement avait déjà fait l'objet d'une évaluation financière lorsqu'il avait été transféré à l'ancienne Communauté de Communes du Mortainais au 1^{er} janvier 2015.

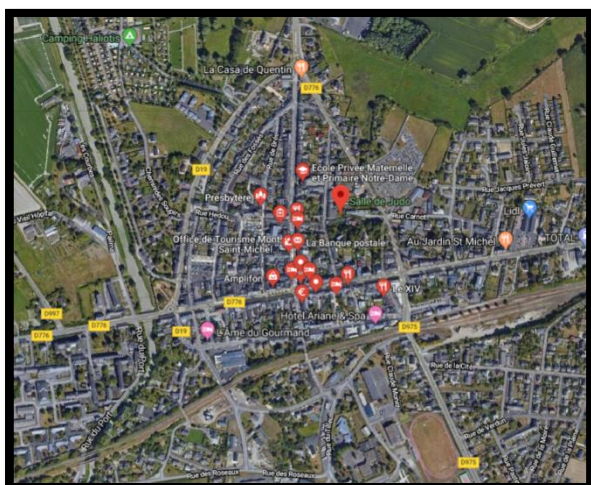
	Clect 2015	2016	2017	2018	CLECT 2019
Coefficient d'actualisation		0,20%	1,00%	1,20%	
Frais de fonctionnement	8042	8 058 €	8 139 €	8 236 €	8 236 €

L'investissement a fait l'objet d'un retour à la commune lors de la CLECT de 2017.

In fine, la CLECT a décidé de restituer la salle Boissel à la commune de Le Teilleul à hauteur de 8 236 € annuellement.

I. Le dojo et les terrains de tennis extérieurs Rue de Rennes – Pontorson

Le Dojo



Le dojo est situé 10 Rue des Bordeaux.

L'équipement est mis à disposition à la Communauté d'Agglomération par la Commune de Pontorson.



▪ La valorisation du fonctionnement de l'équipement

Les dépenses référencées pour cette salle de 2016 à 2018 sont les suivantes :

	2016	2017	2018	Moyenne CLECT 2019
Electricité	710,00 €	856,91 €	509,36 €	692 €
Eau	196,80 €	277,80 €	410,67 €	295 €
Télécom orange	287,04 €	287,04 €	287,04 €	287 €
Fuel	2 492,00 €	3 875,00 €	3 297,00 €	3 221 €
Personnel (1h/sem, 23€/h)*45,6semaines	1 048,80 €	1 048,80 €	1 048,80 €	1 049 €
Assurance	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120 €
entretien extincteurs et chaudière	131,00 €	171,00 €	299,00 €	200 €
Total	4 985,64 €	6 636,55 €	5 971,87 €	5 865 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer le dojo à la commune de Pontorson à hauteur de 5 865 € annuellement.

✚ Les terrains de Tennis extérieurs



Les terrains de tennis extérieurs sont situés Rue de Rennes, à côté du complexe sportif. Le local occupé par le club de tennis est d'environ 30m².

▪ La valorisation du fonctionnement de l'équipement

Afin d'établir le Permis de construire du complexe sportif de Pontorson, la Communauté d'Agglomération avait procédé à l'achat des terrains de tennis attenant le complexe sportif.

L'état des charges pour cet équipement est le suivant :

	2016	2017	2018	Moyenne CLECT 2019
Electricité déjà pris en charge par la commune				
Eau + assainissement	136,95 €	291,88 €	94,69 €	175 €
Personnel (16h*16,96€)	271,36 €	271,36 €	271,36 €	271 €
Assurance	7,80 €	7,80 €	7,80 €	8 €
Total	416,11 €	571,04 €	373,85 €	454 €

▪ La valorisation de l'investissement de l'équipement



La Communauté d'agglomération a acheté les terrains à la commune de Pontorson en 2012, à hauteur de 118 000 € (12.50€/m²).

Pour le transfert du bien en pleine propriété, 2 solutions peuvent être envisagées :

- Sur la base d'une estimation financière (estimation domaine, valeur nette comptable....)
- Cession à titre gracieux étant précisé que les frais de bornage et les futures charges du propriétaire lui incomberont



La surface à céder (encadrée en rouge ci contre) représente 1 886.12 mètres, soit un montant total de 23 576.50€.

Compte tenu de l'état de vétusté des terrains de tennis et des travaux à prévoir, il pourrait être proposé une rétrocession à titre gratuit, étant précisé que les frais de bornage, de géomètre et futurs travaux seraient à la charge de la commune, notamment les travaux.

In fine, la CLECT a décidé de restituer ces équipements à hauteur de 6 319€.

In fine, la CLECT a décidé de céder cet équipement à titre gracieux à la commune de PONTORSON, étant précisé que les frais de bornage, les futurs charges et travaux sont à la charge du futur propriétaire.

4. Action sociale

A. La banque alimentaire

✚ Val de Sée



Au vu des éléments, il convient de prendre l'année 2018 pour référence.

L'état des dépenses est le suivant.

Dépenses

	2016	2017	2018	CLECT 2019
Alimentation	84,37 €	140,78 €	59,74 €	60 €
Produits d'entretien	44,55 €			0 €
Fournitures d'atelier		15,22 €		0 €
Carburant			100,00 €	100 €
Prestation ext	942,16 €	987,52 €	864,99 €	865 €
Transports activites	190,40 €	612,00 €	765,00 €	765 €
Réceptions	169,35 €	243,95 €	201,46 €	201 €
Personnel aggro : 250h*17,75€	4 437,50 €	4 437,50 €	4 437,50 €	4 438 €
Personnel Brécey: (29*22,17€)	642,93 €	642,93 €	642,93 €	643 €
Total	6 511,26 €	7 079,90 €	7 071,62 €	7 072 €

Recettes

	2016	2017	2018	CLECT 2019
Adhésion BAM autres mairies	480	500	580	580 €
Produits BAM	1240	1239,2	1237,22	1 237 €
total	1720	1739,2	1817,22	1 817 €
Reste à charge	4791,26	5340,7	5254,4	5 254 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer la banque alimentaire à la commune de Brécey à hauteur de 5 254 € annuellement.

Saint-James

Au vu des éléments, il convient de faire une moyenne de 2017, 2018 n'ayant pas les informations pour l'année 2016.

L'état des dépenses est le suivant.

	2017	2018	CLECT 2019
Alimentation	466 €	658 €	562 €
transport	3 327 €	5 681 €	4 504 €
Personnel	2 553 €	2 594 €	2 574 €
Total	6 346 €	8 934 €	7 640 €

La gestion de la banque alimentaire était initialement organisée sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de St James. Les communes de Hamelin, Montjoie Saint Martin, Saint Aubin de Terregatte, St Laurent de Terregatte et St Senier de Beuvron ont pris la décision de confier la gestion de cette compétence à la Commune Nouvelle de St James.

Par conséquent, l'attribution sera versée à la Commune nouvelle de St James.

In fine, la CLECT a décidé de restituer la banque alimentaire à la commune Nouvelle de Saint-James à hauteur de 7 640 € annuellement.

Mortainais

- [La subvention au relais d'aide alimentaire](#)

La Communauté d'agglomération versait une subvention au relais d'aide alimentaire à hauteur de 1 800 € :

	2016	2017	2018	CLECT 2019
Subventions au Relais d'aide alimentaire	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €

L'ensemble des communes du Mortainais a conventionné afin que cette compensation soit versée par Mortain Bocage.

In fine, la CLECT a décidé de restituer cette subvention à Mortain-Bocage à hauteur de 1 800 € annuellement.

- Le fonctionnement de la banque alimentaire

Par manque d'informations et afin d'être le plus exhaustif possible, il est proposé de se baser sur les dépenses de l'année 2018.

	2018	CLECT 2019
Personnel (228h/an, 23,85€/h)	5 437,80 €	5 438 €
Frais de fonctionnement (transport, affranchissement ...)	1 318,67 €	1 319 €
Participation de solidarité pour les colis (Banque Alimentaire de la Manche)	4 917,00 €	4 917 €
Total	11 673,47 €	11 673 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer la banque alimentaire à la somme de 11 673 € annuellement à la commune de Mortain-Bocage

B. Les aides aux publics en difficulté (dont RSA)

La commune de Brécey a repris la compétence relative aux aides aux publics en difficulté comprenant un volet « accompagnement des bénéficiaires du RSA ».

La reprise de cette compétence a impliqué le recrutement de 2 agents à temps plein par la commune.

S'agissant du volet RSA, la commune bénéficie d'une aide au fonctionnement de la part du Conseil Départemental de la Manche à hauteur de 9 918 € et au titre du Fond Social Européen (FSE) valorisée à 14 878 €.

La charge assumée par la commune peut être valorisée comme suit :

Charges de personnel	70 720,00
<i>Total des dépenses</i>	<i>70 720,00</i>
Fond Social Européen	14 878,00
CD 50	9 918,00
<i>Total des recettes</i>	<i>24 796,00</i>
Reste à charge	- 45 924,00

S'agissant des locaux, cette compétence est exercée dans le bâtiment de la Maison de Services Au Public (MSAP) de Brécey dont la mise à disposition se fait à titre gracieux par la Communauté d'Agglomération.

In fine, la CLECT a décidé de restituer cette compétence à la somme de -45 924 € annuellement à la commune de BRECEY

C. Les Classes ULIS

Conformément à l'assemblée communautaire du 31 janvier 2019, seules les communes d'Avranches, Pontorson et Sartilly percevront une attribution de compensation pour financer cette compétence étant précisé que les autres communes dont sont originaires les enfants ne seront pas refacturées.

	Année 2015/2016			Année 2016/2017			Année 2017/2018			Moyenne CLECT 2019		
	Pontorson	Sartilly	Avranches	Pontorson	Sartilly	Avranches	Pontorson	Sartilly	Avranches	Pontorson	Sartilly	Avranches
Matériel pédagogique	791	2 034		86	738		303	2 460		393	1 744	
Personnel		4 200			4 300			4 509			4 336	
Remb charges		1 311			1 685			1 741			1 579	
Participation	6 243		12 397	3 793		11 684	5 483		11 818	5 173		11 966
nbre d'enfants	13		23	8			11					
Cout / enfant	480		539	474			481					
TOTAL	7 034	7 545	12 397	3 880	6 723	11 684	5 787	8 710	11 818	5 567	7 659	11 966

In fine, la CLECT a décidé de restituer la classe ULIS comme suit :

Pontorson : 5 567 € ;

Sartilly : 7 659 € ;

Avranches : 11 966 €

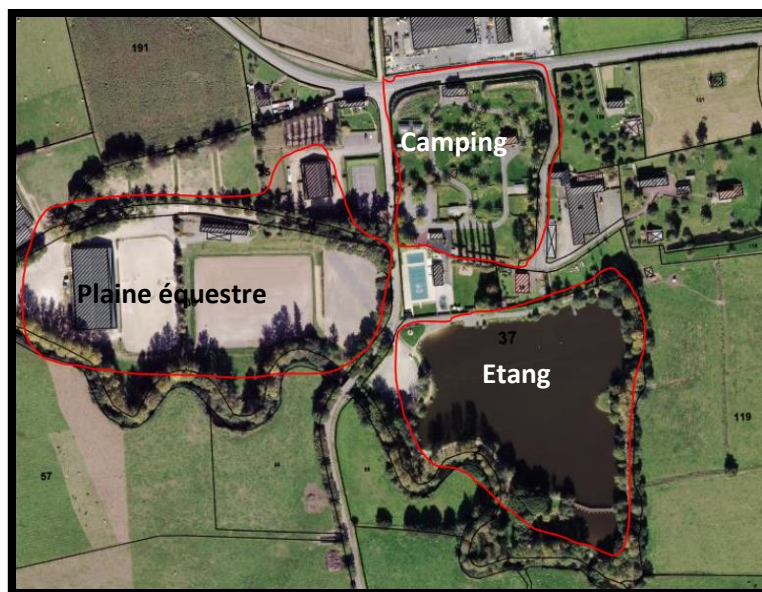
S'agissant de la commune d'Isigny le Buat, le transfert de compétence en 2015 avait été valorisé à hauteur de 1 583 € en prenant en compte les élèves qui allaient à Avranches mais aussi, à tort, à Saint-Hilaire-du-Harcouët :

	2012	2013	2014	Moyenne
Eléments transmis en 2015	1262 € (Avranches)	1213,40 € (Avranches) + 1562,60 € (St Hilaire) = 2776 €	713 € (St Hilaire)	1 583 €
Eléments à prendre en compte réellement	1262 € (Avranches)	1213,40 € (Avranches)	0 €	825 €

La CLECT décide de restituer ce retour de compétence pour régulariser cette situation en rebasant l'attribution de compensation affectée à la commune de 1 583 € à 825 € (758 €) pour la valorisation de cette compétence.

5. Aménagement et équipements touristiques

A. L'Espace Pierre Aguiton- Brécey



✚ La plaine équestre, le manège et le haras



La plaine équestre est aménagée par l'ex communauté de communes de Brécey en 1993.

Le terrain est de 7 000m², et le bâtiment est de 549m² avec 12 boxes pour chevaux, avec un espace pour le stockage des fourrages, des locaux techniques et un auvent.

✚ Le plan d'eau

La commune a créé ce plan d'eau en 1984.

L'entretien était pris en charge par la Communauté d'agglomération qui faisait intervenir l'association « Passerelles vers l'emploi ».



	2018	CLECT 2019
EDF	2 312,40 €	2 312 €
Véolia	304,92 €	305 €
Téléphonie Orange	287,04 €	287 €
Div réparations div	109,38 €	109 €
Assurance	1 388,00 €	1 388 €
Personnel Brécey (646,25h/an*22,17€)	14 327,36 €	14 327 €
Association "Passerelles" plan d'eau	2 900,00 €	2 900 €
Sable	4 266,00 €	4 266 €
Total	25 895,10 €	25 895 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer l'espace Aguiton (hors piscine) à la commune de BRECEY à hauteur de 25 895 € annuellement.

B. L'étang de Margotin et la salle Louis Prunier- Saint-James

Contexte



L'étang de Margotin est un étang de pêche public d'un hectare, situé sur la commune de Carnet

La salle Louis Prunier est utilisée par les associations de chasse et pêche.

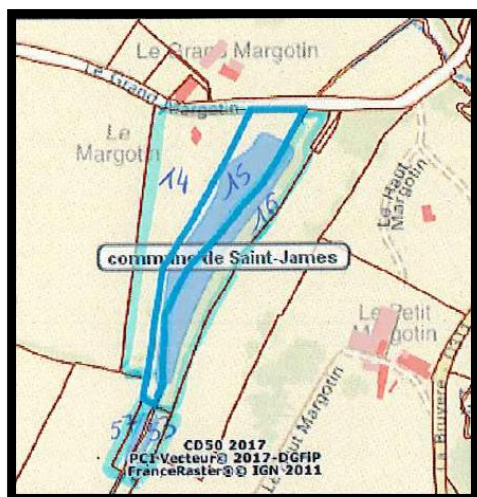
✚ La valorisation du fonctionnement de l'équipement

Pour les années 2016 à 2018, l'état des dépenses est le suivant :

	2016	2017	2018	CLECT 2019
Electricité	464,54	520,06	501	495 €
eau	112	106	106	108 €
Assurance	26	26	26	26 €
Personnel (48h/an*17,50€)	840	840	840	840 €
Total	1442,54	1492,06	1473	1 469 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer l'étang de Margotin et la salle Louis Prunier à la commune Nouvelle de Saint James à hauteur de 1 469 € annuellement.

✚ La valorisation de l'investissement de l'équipement



La Communauté d'Agglomération est propriétaire des parcelles 14, 15, 16, 53 et 57.

S'agissant de l'investissement, la valorisation comptable de l'ensemble immobilier est de 244 124.12 € comprenant l'étang, la salle Louis Prunier, les aménagements extérieurs....

Pour le transfert du bien en pleine propriété, il est fait acte d'une cession à titre gracieux étant précisée que les futures charges du propriétaire lui incomberont

In fine, la CLECT a décidé de restituer cet équipement à titre gracieux étant précisé que les futures charges du propriétaire lui incomberont

C. Point d'accueil Saint-Denis (toilettes)

✚ Le contexte

L'ex Communauté de Communes de St James a construit ce local WC sur un terrain appartenant à la Mairie de Montjoie-Saint-Martin.



✚ La valorisation du fonctionnement de l'équipement

L'approche financière portant sur la moyenne des 3 dernières années semblent la plus pertinente au regard de la stabilité des dépenses et des recettes.

Suite aux éléments transmis par les services municipaux, ci-dessous la liste des dépenses :

	2016	2017	2018	CLECT 2019
EDF (estimé 2017)	236,96 €	200,00 €	133,87 €	190 €
EAU	85,87 €	118,20 €	104,81 €	103 €
agent communal (0,5h/semaine)*17,20€	404,2	404,2	404,2	404 €
Produit d'entretien	20	20	20	20 €
Assurance	20	20	20	20 €
Total	767,03 €	762,40 €	682,88 €	737 €

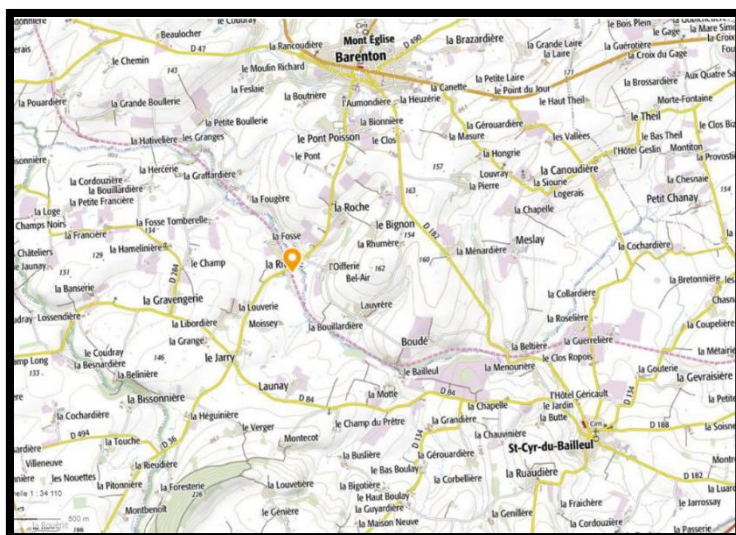
In fine, la CLECT a décidé de restituer le point d'accueil à la commune de Montjoie St Martin à hauteur de 737 € annuellement.

✚ La valorisation de l'investissement de l'équipement

Compte tenu de l'état de vétusté du bien, il est proposé d'effectuer un apport gracieux en pleine propriété à la commune de cet équipement étant précisé que les charges du propriétaire lui incomberont.

In fine, la CLECT a décidé de restituer le point d'accueil à la commune de Montjoie St Martin à hauteur de 737 € annuellement et de céder à titre gracieux cet équipement étant précisé que les charges du propriétaire lui incomberont.

D. Le gîte-Saint-Cyr-du-Bailleul



✚ Le descriptif du gîte

Cette construction est datée d'avant les années 1950. Les matériaux de construction utilisés sont de qualité (pierre et brique) et la toiture est en tuiles. Le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation soignée qui s'est achevée en 2012, pour en permettre la location saisonnière pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes.

Le gîte se situe sur un terrain d'emprise de 10 766 m² et dispose des caractéristiques physiques suivantes :

- Nombre de niveau(x) : 2 niveaux habitables (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) + une dépendance
- Surface au sol hors-œuvre du bâtiment (hors dépendance) : 89,91 m²
- Surface hors-œuvre brut de tous les niveaux (hors dépendance) : 179,82 m²
- Surface utile de tous les niveaux (hors dépendance) : 125,91 m² (63,64 m² au rez-de-chaussée et 62,27 m² à l'étage)
- Surface au sol de la dépendance hors-œuvre du bâtiment : estimée à 28,5 m²

Le gîte est en bon état d'usage.

La fréquentation de location du gîte a été la suivante sur les 3 dernières années :

	2016	2017	2018
Nombre de semaines	9	8	9
Nombre de week end	16	16	18
Total	25	24	27

La valorisation du coût de fonctionnement de l'équipement

L'approche financière portant sur la moyenne des 3 dernières années semblent la plus pertinente au regard de la stabilité des dépenses et des recettes.

Nomenclature		2016	2017	2018	Moyenne
011	Charges à caractère général	7 713,81 €	8 027,67 €	6 862,35 €	7 534,61 €
60611	eau et assainissement	217,91 €	296,76 €	177,17 €	230,61 €
60612	énergie - électricité	1 577,06 €	2 134,53 €	2 126,39 €	1 945,99 €
60631	fournitures d'entretien	- €	45,49 €	107,67 €	51,05 €
60632	fournitures de petit équipement	49,29 €	83,95 €	339,81 €	157,68 €
6064	fournitures administratives	12,83 €	9,54 €	64,29 €	28,89 €
6132	locations immobilières	1 254,00 €	450,00 €	900,00 €	868,00 €
6135	locations mobilières	29,43 €	96,44 €	64,13 €	63,33 €
61521	entretien de terrains	2 346,71 €	1 896,09 €	474,02 €	1 572,27 €
61558	autres biens mobiliers	21,17 €	621,11 €	- €	214,09 €
6156	Maintenances	70,77 €	104,68 €	57,93 €	77,79 €
616	assurances	78,00 €	78,00 €	78,00 €	78,00 €
6251	frais de déplacements	52,99 €	44,00 €	50,00 €	49,00 €
6261	frais d'affranchissement	36,50 €	88,19 €	90,85 €	71,85 €
6262	frais de télécommunication	62,15 €	118,39 €	275,09 €	151,88 €
6288	Autres services exterieures	- €	210,00 €	- €	70,00 €
62875	Mise à disposition agent communal (estimé 2016)	1 050,00 €	892,50 €	1 245,00 €	1 062,50 €
63512	Taxes foncières	855,00 €	858,00 €	812,00 €	841,67 €
012	Charges de personnel	1 000,00 €	960,00 €	1 080,00 €	1 013,33 €
	Interventions agent communautaire (valorisées sur le nombre de location sur la base de 2h à 20 € de l'heure)	1 000,00 €	960,00 €	1 080,00 €	1 013,33 €
Total des dépenses de fonctionnement		8 713,81 €	8 987,67 €	7 942,35 €	8 547,94 €

Nomenclature		2016	2017	2018	Moyenne
70	Produits de services	400,00 €	384,11 €	463,14 €	415,75 €
70878	Remboursement des charges (estimé 2016)	400,00 €	384,11 €	463,14 €	415,75 €
75	Autres produits de gestion courante	6 185,67 €	6 581,13 €	6 327,00 €	6 364,60 €
752	Revenus des immeubles	6 185,67 €	6 581,13 €	6 327,00 €	6 364,60 €
Total des recettes de fonctionnement		6 585,67 €	6 965,24 €	6 790,14 €	6 780,35 €

La valorisation du cout de l'investissement de l'équipement

Pour rappel, la procédure de réduction des compétences d'un EPCI n'est précisée par aucun texte.

Pour les biens acquis par l'EPCI et les emprunts destinés à les financer, la loi laisse à la commune et à l'EPCI trouver un terrain d'entente.

La valorisation comptable du gîte est établie comme suit :

DATE	LIBELLE	VALEUR ORIGINE
2001	TRAVAUX GITE	264 287,14
2001	TERRAIN	1 498,81
2001	GITE	13 378,95
2012	AMENAGEMENT PELOUSE	3 936,93
TOTAL		283 101,83

Ces immobilisations n'ont pas fait l'objet d'un amortissement comptable.

Le financement du gîte a été assuré de la manière suivante :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Valeur comptable	283 101,83	FCTVA	41 526,45
		Emprunt	80 000,00
		Subventions	140 000,00
		Autofinancement	21 575,38
Total	283 101,83	Total	283 101,83

S'agissant des biens mobiliers (chaises, portail, fauteuils, équipements de la cuisine, tables...), leur valeur est de 20 592,39 €. Ils ont été amortis à hauteur de 12 105,34 €.

Le financement du gîte a été assuré par la réalisation d'un emprunt globalisé de 230 000 € dont 80 000 € ont été ciblés pour le gîte ; l'autre partie de l'emprunt a servi au financement du PSLA de le Teilleul.

L'emprunt souscrit est au taux fixe de 4.56% par an sur une durée de 15 ans (date de fin en juin 2027 soit une durée résiduelle de 8 années).

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû de cet emprunt affectable à cette opération est de 54 223 € avec des annuités comme suit :

Date	CRD	Amortissement	Intérêts	Annuités
01/06/2019	54 222,91	5 007,30	2 472,56	7 479,86
01/06/2020	49 215,61	5 235,63	2 244,23	7 479,86
01/06/2021	43 979,98	5 474,38	2 005,49	7 479,86
01/06/2022	38 505,67	5 724,01	1 755,85	7 479,86
01/06/2023	32 781,59	5 985,02	1 494,84	7 479,86
01/06/2024	26 796,57	6 257,94	1 221,92	7 479,86
01/06/2025	20 538,63	6 543,30	936,56	7 479,86
01/06/2026	13 995,33	6 841,68	638,19	7 479,86
01/06/2027	7 153,65	7 153,65	326,22	7 479,86
Total	54 222,91	54 222,91	13 095,87	67 318,78

Contrairement au régime de la mise à disposition, le transfert du gîte de la communauté à la commune entraîne de facto la perte de propriété de l'équipement par l'EPCI .

Dans un tel cas de figure, il semble cohérent que le transfert de l'actif s'accompagne également du transfert du passif, à savoir de l'emprunt ayant assuré le financement du bien.

S'agissant d'un emprunt globalisé, il est communément pratiqué le transfert d'un emprunt ayant des caractéristiques similaires à celui d'origine.

En l'occurrence, la CAMSMN pourrait transférer au 1^{er} janvier dernier un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

Prêteur : Caisse d'Épargne

Capital restant dû : 58 683,48 €

Durée résiduelle : 7.56 années

Taux fixe : 1.2%

Echéance annuelle

Date	CRD début de période	Capital amorti	Intérêts	Annuités
31/12/2019	58 683,48 €	7 032,86 €	704,20 €	7 737,06 €
31/12/2020	51 650,62 €	7 117,25 €	619,81 €	7 737,06 €
31/12/2021	44 533,37 €	7 202,66 €	534,40 €	7 737,06 €
31/12/2022	37 330,71 €	7 289,09 €	447,97 €	7 737,06 €
31/12/2023	30 041,62 €	7 376,56 €	360,50 €	7 737,06 €
31/12/2024	22 665,06 €	7 465,08 €	271,98 €	7 737,06 €
31/12/2025	15 199,98 €	7 554,66 €	182,40 €	7 737,06 €
31/12/2026	7 645,32 €	7 645,32 €	91,74 €	7 737,06 €
total		58 683,48 €	3 213,00 €	61 896,48 €

In fine, la CLECT a décidé de céder le gîte à la commune au prix de 75 000 € pour solde de tout compte, sans compenser sur le déficit de fonctionnement. Tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

E. Le camping – BRECEY



✚ Le contexte

Ce camping appartient à la commune de Brecey depuis sa création en 1982. La gestion est communautaire depuis 2010.

Ce camping dispose de 30 emplacements nus et de 4 mobil homes de 4 personnes. Il est ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre.

Il est équipé :

- d'un accueil commun avec la piscine,
- d'un logement pour l'accueil des saisonniers,
- d'un bloc sanitaire avec douches chaudes, lavabos individuels, WC, éviers, bacs à linge, lave-linge,
- d'un barbecue collectif au charbon abrité dans l'ancienne boulangerie,
- d'un point de vente.



✚ La valorisation du fonctionnement de l'équipement

Pour les années 2017 et 2018, les dépenses se répartissent comme suit :

Dépenses

	2017	2018	clect 2019
maint extincteurs	33,34 €	35,00 €	34
entretien chaudière	102,00 €	105,00 €	104
eau	901,42 €	970,93 €	936
orange	1 287,64 €	1 386,76 €	1 337
Fourn div	1 539,00 €	5 052,00 €	3 296
maint logiciel	140,38 €	540,00 €	340
edf	526,00 €	1 286,00 €	906
gaz	1 841,75 €	1 759,31 €	1 801
communication	759,96 €	352,96 €	556
réparation div	151,00 €	142,80 €	147
analyse eaux	455,76 €	115,87 €	286
frais bancaires et ancv et loyer TPE	201,60 €	280,88 €	241
Assurance	121,68 €	92,04 €	267
Personnel Agglo (388h/an à 20,30€ en 2017 et 20,61 en 2018)	7 876,40 €	7 996,68 €	7 937
Personnel saisonnier - 2017: 14,42€, 1033,5h -2018: 1359,32h*14,23€	14 903,07 €	19 343,12 €	17 123
Personnel Brécey 400,25h/an à 22,17€	8 873,54 €	8 873,54 €	8 874
Total	39 714,54 €	48 332,90 €	44 024

Recettes

	2017	2018	clect 2019
régie	25 715,40 €	40 394,23 €	33 055

Reste à charge	10 969
-----------------------	---------------

Il sera nécessaire d'établir des conventions de mise à disposition pour le personnel de la Communauté d'Agglomération.

La valorisation de l'investissement de l'équipement

Lors du transfert de charges en 2010 avec l'ancienne Communauté de Communes du Val de Sée, l'investissement avait été chiffré à hauteur de 5 000€. Il est proposé de retenir ce montant pour la compensation.

In fine, la CLECT a décidé de restituer le camping à la commune de BRECEY à hauteur de 15 969€ annuellement.

6. Chemins de randonnées

A. L'état des lieux avant la fusion



Le niveau d'entretien des chemins de randonnées était très disparate en fonction des anciens EPCI.

Globalement, le budget consacré à leur entretien par les anciennes communautés est valorisé à 63 952 € étant précisé que Brécey prenait directement à sa charge 7 686 € pour l'entretien des chemins (association passerelles 6 800 € et agents mutualisés pour 886 €).

Situation avant fusion	Secteur ex CC Avranches Mont Saint Michel				Secteur ex CC de Saint James	Secteur ex CC Val de Sée		Secteur ex CC Mortain		Secteur ex CC Saint Hilaire
	Isigny le Buat (pour la partie des Biard et Montgothier)	Ducey (pour la partie du chemin accessibilité handicapé)	Le Mesnil Ozenne	Reste du territoire		Brécey (prise en charge directe par la commune)	Reste du territoire	Ex CC Sourdeval	Reste du territoire	
Linéaire restitué	6 km	970 mètres	1,3 km	37 km	20 km	25 km	21 km	30 km	44 km	Chemins de compétence communale
Fréquence d'entretien	1 fois par an	5 fois par an	Non communiqué	2 passages par an	4 passages par an	Inconnu	Inconnu	1 fois par an	Pas d'entretien	
Modalités d'entretien	Association (journée éco citoyenne)	Désherbage thermique + fauchage à plat	Agent communal (mutualisation)	prestataires et en régie	Prestataires	Association passerelle (6 800 € + mutualisation 886 €)	Avec un entretien pour partie par les agents communaux	Association randonneur de la Sée	Néant	
Coût valorisé	1 000 €	4 656 €	466 €	32 490 €	9 176 €	7 686 €	7 528 €	950 €	Néant	

Déduction faite de l'entretien supporté par la Commune de Brécey, le coût à la charge de l'EPCI est de 56 266 € (63 952 € - 7 686 €).

Notons que sur le secteur de l'ex CC du Val de Sée, la Communauté dispose de peu de renseignements sur la périodicité, le mode d'entretien et le temps passé par les agents pour l'exercice de cette compétence.

Les prestations des entreprises et la valorisation en régie ont été calculées sur la base des coûts réactualisés :

Prestations	Tarifs € HT	TVA	Tarifs € TTC
Broyage des 2 côtés	0,30	0,06	0,36
Broyage un côté	0,15	0,03	0,18
Désherbage thermique	0,65	0,13	0,78
Elagage manuel	0,35	0,07	0,42
Fauchage à plat	0,15	0,03	0,18
Fauchage à plat + débroussaillage 2 côtés	0,45	0,09	0,54

B. La situation année 2018

En 2018, compte tenu des restrictions budgétaires et des recherches d'économies, il a été opéré des modifications en termes de prestations réalisées et de nombre d'interventions.

Le budget consacré à l'entretien des chemins est valorisé à 32 596 € étant précisé que, comme les années précédentes, la commune de Brécey a pris en charge directement le coût d'entretien de ses chemins (7 686 €) :

Situation 2018	Secteur ex CC Avranches Mont Saint Michel				Secteur ex CC de Saint James	Secteur ex CC Val de Sée		Secteur ex CC Mortain		Secteur ex CC Saint Hilaire
	Isigny le Buat (Biard + Montgothier)	Ducey (chemin accessibilité handicapé)	Le Mesnil Ozenne	Reste du territoire		Brécey (prise en charge directe par la commune)	Reste du territoire	Ex CC Sourdeval	Reste du territoire	
Linéaire restitué	6 km	970 mètres	1,3 km	37 km	20 km	25 km	21 km	30 km	44 km	Chemins de compétence communale
Fréquence d'entretien	1 fois par an	Equivalent à 2 fois par an	Non communiqué	1 passage par an	1 passage par an	Inconnu	Inconnu	Non communiqué	1 passage sur quelques chemins	
Modalités d'entretien	Association (journée éco citoyenne)	En régie	Agent communal (mutualisation)	En régie	En régie	Association passerelle (6 800 € + mutualisation 886 €)	Agents communaux ?	Association randonneur de la Sée	Régie	
Coût estimé	1 000 €	1 862 €	466 €	16 238 €	2 294 €	7 686 €	0 €	950 €	2 100 €	

Déduction faite de l'entretien supporté par la Commune de Brécey, le coût à la charge de l'EPCI était de 24 910 € (32 596 € - 7 686 €).

Compte tenu de ces éléments, et dans la continuité des échanges qui ont eu lieu à l'occasion des réunions de pôle territoriaux, les scénarios suivants ont été testés :

- [Scénario 1 : « retour à la situation avant fusion »](#)

Il est proposé de compenser les communes sur la base du budget alloué à l'entretien des chemins de randonnées par les anciennes communautés avant fusion.

- [Scénario 2 : « situation 2018 »](#)

Ce scénario repose sur le niveau et le budget d'entretien effectué par la communauté en 2018 dans le cadre d'un budget contraint.

- [Scénario 3 : « Forfaitisation sur la base d'un entretien minimum »](#)

Dans ce scénario, il est appliqué un coût d'entretien minimum établi sur la base d'un broyage à plat et d'un élagage sur un côté. Les spécificités d'entretien des chemins ne sont pas prises en compte (élagage manuel, chemins goudronnés, désherbage thermique...)

▪ Scénario 4 : « Gestion rigoureuse 2018 et respect des politiques antérieures »

Ce scénario revient à répartir le coût supporté par l'Agglomération en 2018 au prorata des budgets alloués par les anciennes communautés à l'entretien des chemins.

▪ Scénario 5 : « gestion rigoureuse 2018 répartie sur la base de la forfaitisation »

Ce scénario revient à répartir la charge supportée par l'Agglomération en 2018 en fonction du scénario 3, à savoir la forfaitisation

Les résultats découlant de ces simulations sont les suivants :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Anciens EPCI	<i>Retour à la situation avant fusion</i>	<i>Situation 2018</i>	<i>Forfaitisation sur la base d'un entretien minimum</i>	<i>Gestion rigoureuse 2018 et respect des politiques antérieures</i>	<i>Gestion rigoureuse 2018 avec une répartition basée sur la forfaitisation</i>
Ex CC Avranches Mont Saint Michel	38 612	19 566	16 527	17 094	7 082
Ex CC de Mortain	950	3 050	26 781	421	11 476
Ex CC de Saint James	9 176	2 294	7 297	4 062	3 127
Ex CC du Val de Sée	7 528	-	7 528	3 333	3 226
Ex CC de Saint Hilaire	-	-	-	-	-
Total général	56 266	24 910	58 133	24 910	24 910

C. Les avantages et inconvénients

	Scénario 1 <i>Retour à la situation avant fusion</i>	Scénario 2 <i>Situation 2018</i>	Scénario 3 <i>Forfaitisation sur la base d'un entretien minimum</i>	Scénario 4 <i>Gestion rigoureuse 2018 avec respect des politiques antérieures</i>	Scénario 5 <i>Gestion rigoureuse 2018 avec une répartition basée sur la forfaitisation</i>
Avantages	Respecte les choix budgétaires effectués par les anciennes communautés	Scénario "économe" pour la CAMSMN	Redonne de manière égalitaire à l'ensemble des communes un montant forfaitaire pour entretenir les chemins (1 passage par an fauchage à plat + 1 côté)	Respecte les choix budgétaires effectués par les anciennes communautés Scénario qui s'inscrit dans la logique d'optimisation des dépenses initiée à l'échelle de l'Agglomération	Redonne à chacune des communes une compensation permettant d'effectuer un minimum d'entretien Scénario qui s'inscrit dans la logique d'optimisation des dépenses initiée à l'échelle de l'Agglomération
Inconvénients	Scénario couteux pour la CAMSMN alors que la CAMSMN s'était engagée dans une démarche d'optimisation de ses dépenses	Redistribution forte des enveloppes budgétaires entre les anciens territoires	Ne prendre pas en compte les spécificités des chemins Choix couteux pour la CAMSMN	Scénario qui ne redonne pas aux communes les mêmes moyens financiers que ceux alloués en 2016 par les ex CC	Scénario qui pénalise fortement certains secteurs (plus particulièrement celui de l'ex CCAMSMN)

D. La proposition

Les résultats de ces scénarios étant peu satisfaisants, il est proposé un scénario alternatif qui prend en compte :

- les choix budgétaires des anciennes communautés,
- de limiter et répartir l'impact financier pour les communes et la Communauté en partant sur un budget de 40 000 € (budget médian entre 24 910 et 56 266 €).

Les résultats de ce scénario alternatif sont les suivants :

Anciens EPCI	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario proposé
	<i>Retour à la situation avant fusion</i>	<i>Situation 2018</i>	<i>Forfaitisation sur la base d'un entretien minimum</i>	<i>Gestion rigoureuse 2018 et respect des politiques antérieures</i>	<i>Gestion rigoureuse 2018 avec une répartition basée sur la forfaitisation</i>	
Ex CC Avranches Mont Saint Michel	38 612	19 566	16 527	17 094	7 082	27 450
Sartilly	4 826	2 413	1 190	2 137	510	3 431
Le Grippon	732	366	336	324	144	520
Lolif	1 884	942	958	834	411	1 339
Bacilly	33	16	33	15	14	23
Vains	395	192	385	175	165	281
Marcey les Grèves	1 651	825	1 036	731	444	1 174
Ponts	499	250	499	221	214	355
Saint Jean de la Haize	480	240	408	213	175	341
Chavoy	68	34	68	30	29	48
Subligny	280	140	206	124	88	199
Le Parc	574	287	574	254	246	408
St Senier sous Avranches	188	94	188	83	81	134
Saint Brice	961	480	627	425	269	683
La Gohannière	1 316	658	692	583	297	936
Saint Ovin	301	151	151	133	65	214
Le Val Saint Père	4 680	2 340	1 581	2 072	677	3 327
Avranches (St Martin des Cham)	4 249	2 124	2 438	1 881	1 045	3 021
Saint Loup	617	308	341	273	146	439
Saint Quentin sur le Homme	241	120	241	107	103	171
Isigny le Buat	7 100	4 050	2 881	3 143	1 235	5 047
Ducey	7 071	3 070	1 154	3 130	494	5 027
Le Mesnil Ozenne	466	466	540	206	231	331
Ex CC de Mortain	950	3 050	26 781	421	11 476	675
Barenton	-	46	344	-	147	-
Beauficel	-	-	696	-	298	-
Brouains	-	-	969	-	415	-
Ger	-	807	6 078	-	2 604	-
Le Fresne Poret	-	-	2 755	-	1 181	-
Le Teilleul	-	174	1 310	-	561	-
Mortain Bocage	-	251	1 891	-	810	-
Perriers en Beauficel	-	-	104	-	45	-
Romagny - Fontenay	-	292	2 201	-	943	-
Saint Barthélémy	-	35	266	-	114	-
Saint Clément Randoudray	-	160	1 224	-	524	-
Saint Cyr du Bailleul	-	289	2 174	-	932	-
Saint Georges du Rouelle	-	46	354	-	152	-
Sourdeval	950	950	6 415	421	2 749	675
Ex CC de Saint James	9 176	2 294	7 297	4 062	3 127	6 523
Commune nouvelle Saint James	7 069	1 767	5 316	3 130	2 278	5 025
Saint Aubin de Terregatte	756	189	460	335	197	537
Saint Laurent de Terregatte	1 351	338	1 521	598	652	960
Ex CC du Val de Sée	7 528	-	7 528	3 333	3 226	5 352
Brécey	-	-	-	-	-	-
La Chaise Baudouin	1 190	-	1 190	527	510	846
Saint Nicolas des Bois	219	-	219	97	94	156
Juvigny les Vallées	1 691	-	1 691	749	725	1 202
Reffuveille	2 227	-	2 227	986	954	1 583
Le Mesnil Adélie	49	-	49	22	21	35
Lingard	658	-	658	291	282	468
Le Mesnil Gilbert	1 093	-	1 093	484	468	777
Notre Dame de Livoye	113	-	113	50	48	80
Saint Georges de Livoye	212	-	212	94	91	151
Vernix	76	-	76	34	33	54
Ex CC de Saint Hilaire	-	-	-	-	-	-
Total général	56 266	24 910	58 133	24 910	24 910	40 000

7. Culture

Le dispositif « Villes en scènes » consiste à proposer une saison de spectacles variés, représentatifs de la création artistique, tout en étant accessible à tous. Dans ce cadre, le conseil départemental offre des moyens humains techniques et financiers.



Au vu des conventions avec le conseil départemental, il doit être organisé un minimum de 3 spectacles par saison (Sept à Juin).

A. Villes en scènes – Brécey

L'organisation des 3 spectacles avait lieu en régie. Il est proposé de compenser à hauteur de 3 spectacles par saison, en appliquant un cout moyen par spectacle reparti comme suit :

Cout moyen d'un spectacle:	4 171 €
Recettes moyennes / spectacle:	2 439 €
Temps agent en heures	45
Taux horaire (€)	26,06

Il convient donc de compenser de la manière suivante :

Dépenses		Recettes		Reste à charge CLECT 2019
3 Spectacles	12 513 €	Entrées et com CD 50	7 317 €	
Temps agent aggro	1 173 €			
Temps agent aggro MAD (69h)	1 165 €			
Temps agent Brécey (22,75h*22,17€)	504 €			
Total	15 355 €	Total	7 317 €	8 038 €

In fine, la CLECT a décidé de transférer la compétence Villes en scènes pour un montant de 8 038 € annuellement à la commune de Brécey.

B. Villes en scènes- St-James

L'organisation des 3 spectacles avait lieu en régie. Il est proposé de compenser à hauteur de 3 spectacles par saison, en appliquant un cout moyen par spectacle reparti comme suit :

Cout moyen d'un spectacle:	4 171 €
Recettes moyennes / spectacle:	2 439 €
Temps agent en heures	90
Taux horaire (€)	26,06

Il convient donc de compenser de la manière suivante :

Dépenses		Recettes		Reste à charge CLECT 2019
3 Spectacles	12 513 €	Entrées et com CD 50	7 317 €	
Temps agent	2 345 €			
Total	14 858 €	Total	7 317 €	7 541 €

In fine, la CLECT a décidé de transférer la compétence Villes en scènes pour un montant de 7 541 € annuellement à la commune de St James.

C. Villes en scènes- Isigny-Le-Buat

La Communauté d'Agglomération versait tous les ans une subvention à hauteur de 6 000 € à l'OSCS d'Isigny Le Buat pour l'organisation des spectacles dans le cadre du dispositif villes en scènes.

	2016	2017	2018	CLECT 2019
Subvention à l'Association "OSCS" pour Villes en scènes	5000	5000	6000	6 000 €

In fine, la CLECT a décidé de transférer le versement de cette subvention à la commune d'Isigny-le-Buat pour un montant de 6 000 € annuellement.

D. Villes en scènes- St-Hilaire-du-Harcouet

La Communauté d'Agglomération versait annuellement une subvention à l'OC2S pour l'organisation des spectacles dans le cadre du dispositif villes en scènes.

L'association nous a fourni son bilan 2018 relatif à l'animation de ces spectacles. Nous pouvons donc constater :

		(personnel et location salles)	
Coût moyen d'un spectacle	4 907 €	261 €	5 168 €
Recettes moyennes/spectacle	2 749 €		

Il convient donc de compenser à hauteur de 3 spectacles de la manière suivante (coût de location et personnel technique inclus)

Dépenses		Recettes		Reste à charge CLECT 2019
3 Spectacles	15 504 €	Entrées et com CD 50	8 247 €	
Total	15 504 €	Total	8 247 €	7 257 €

In fine, la CLECT a décidé de transférer le versement de cette subvention à la commune de St-Hilaire-du-Harcouet pour un montant de 7 257 € annuellement.

8. Divers

A. L'agence postale – Juvigny-les-Vallées



Situé 41 rue des écoles, les locaux de la mairie de Juvigny-les-Vallées accueillent plusieurs services. Par délibération en date du 6 février 2016, la Commune de Juvigny-les-Vallées a défini les modalités de répartition des charges de fonctionnement du bâtiment de la manière suivante :

- Pôle administratif des services communautaires : 35%
- Agence postale intercommunale (jusqu'au 31/12/2018) : 15%
- Syndicat scolaire : 15%
- Commune de Juvigny les Vallées : 35%

Sont concernées par cette répartition les frais d'électricité, d'eau, de chauffage (fuel) et de téléphonie.

Chaque année, la commune émet un titre de recette pour recouvrer ces sommes avec à l'appui un certificat administratif justifiant du montant des dépenses.

Les assurances du personnel et du bâtiment sont quant à elles à la charge directe de la Communauté d'Agglomération.

Outre les dépenses comprises dans la convention de mise à disposition des locaux, il y a lieu de prendre en compte les charges de personnel valorisées sur un contrat aidé de 20 heures par semaine.

Notons que la Poste verse une participation annuelle de 13 728 € à la collectivité qui exerce l'activité postale pour son compte.

Compte tenu de ces éléments, le coût de fonctionnement de l'Agence Postale de Juvigny-les-Vallées peut être valorisé comme suit :

Dépenses de fonctionnement		€ TTC
	Taxe foncière (exonérée)	-
	Télécommunication (lignes directes de l'Agence Postale)	835
	Assurance	40
	Electricité (dans convention de MAD)	-
	Eau (dans convention de MAD)	-
	Gaz (dans convention de MAD)	-
	Frais de déplacement	70
	Fourniture petit équipement	50
	Convention de MAD locaux *	443
Charges de personnel		
	Contrat aidé	11 120
	Mise à disposition agent communautaire	11 670
Total des dépenses de fonctionnement		24 228
Recettes de fonctionnement		€ TTC
	Remboursement contrat aidé	5 138
	Participat° financière la Poste	13 728
	Autres	-
Total des recettes de fonctionnement		18 866
Différentiel recettes - dépenses		- 5 362

* sont retraitées les charges de téléphonie autres que les lignes directes de l'Agence Postale

In fine, la CLECT a décidé de restituer l'Agence Postale à la commune de Juvigny-les-Vallées sur la base de - 5 362 € annuellement.

B. La participation à la vie et à la promotion du collège - Brécey



Il est proposé de faire la moyenne des 3 dernières années.

	2016	2017	2018	CLECT 2019
COLLEGE PIERRE AGUITON PISCINE	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
COLLEGE PIERRE AGUITON EQUITATION	1 950,00 €	1 950,00 €	1 950,00 €	1 950,00 €
COLLEGE PIERRE AGUITON VOYAGE SCOLAIRE	950,00 €	1 920,00 €	1 830,00 €	1 566,67 €
COLLEGE PIERRE AGUITON ASSO SPORTIVE	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	666,67 €
Total	4 500,00 €	5 470,00 €	4 380,00 €	4 783,33 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer ces subventions pour le Collège Pierre Aguiton à la commune de Brécey sur la base de 4 783€ annuellement.

C. Le développement d'actions éducatives et périscolaires auprès du Collège Le Clos Tardif – St-James



	Montant attribué en 2016	Montant Attribué en 2017	Montant attribué en 2018	CLECT 2019
FSE échanges scolaires	4 336,50 €	3 748,50 €	4 092,00 €	4 059 €
FSE Complément	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200 €
APE	1 835,00 €	1 835,00 €	1 835,00 €	1 835 €
Association sportive	1 344,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	1 615 €
Piscine	1 712,00 €	2 275,50 €	0,00 €	1 329 €
Total	10 427,50 €	10 809,00 €	8 877,00 €	10 038 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer ces subventions pour le Collège du Clos Tardif à la commune de St James sur la base de 10 038 € annuellement.

D. Le développement d'actions éducatives et périscolaires auprès du Collège Immaculée Conception – St-James



	Montant attribué en 2016	Montant Attribué en 2017	Montant attribué en 2018	CLECT 2019
Asso Sportive	860,00 €	860,00 €	500,00 €	740 €
APE PISCINE	1 376,00 €	2 275,50 €		1 826 €
Collège échanges scolaires	1 396,50 €	2 303,00 €	2 303,00 €	2 001 €
OGEC Collège piscine			1 200,00 €	1 200 €
APE Fonctionnement	975,00 €	0,00 €	2 276,00 €	1 084 €
Total	4 607,50 €	5 438,50 €	6 279,00 €	5 442 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer ces subventions pour le Collège Immaculée Conception à la commune de St-James sur la base de 5 442 € annuellement.

E. Animation des marchés – St-Hilaire-du-Harcouet



Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la mairie verse une subvention à l'association « Vie, Culture et tradition Normande » à hauteur de 2 500€ pour l'animation des marchés animés du mercredi. Auparavant, celle-ci était versée par l'Office du tourisme de St-Hilaire-du-Harcouet.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de compenser à hauteur de 2 500 €.

	2016	2017	2018	CLECT 2019
Subvention à l'Association "Vie, Culture et tradition Normande"	2500	2500	2500	2 500 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer cette subvention à la commune de St-Hilaire-du-Harcouet sur la base de 2 500 € annuellement.

F. Eco-village- Saint Macé- St-James



L'eco village est un espace d'environ 600 m², situé au cœur de la Foire St Macé. Il regroupe environ une trentaine de stands, avec pour objectif la sensibilisation des visiteurs au développement durable.

Au vu de l'état des dépenses et recettes depuis l'année 2016, il convient de prendre en compte la moyenne de ces 3 dernières années.

Dépenses

	2016	2017	2018	CLECT 2019
Structure (tente + am site)	5 344 €	1 155 €	2 721 €	3 073 €
Communication	248 €	221 €		234 €
repas alimentation etc		1 357 €	525 €	941 €
Animations	13 879 €	12 640 €	10 246 €	12 255 €
frais de personnel	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Total	21 971 €	17 873 €	15 992 €	18 612 €

Recettes

	2016	2017	2018	CLECT 2019
Subventions	2 200 €	2 000 €		2 100 €
CRBN	1 500 €			1 500 €
Partenaire privé	700 €	2 800 €		1 750 €
Encaissements stands	1 500 €			1 500 €
Total	5 900 €	4 800 €	0 €	3 567 €

Reste à charge	16 071 €	13 073 €	15 992 €	15 045 €
----------------	----------	----------	----------	----------

In fine, la CLECT a décidé de restituer l'animation de l'éco village à la commune Nouvelle de St-James sur la base de 15 045 € annuellement.

G. La gendarmerie - DUCEY

L'historique du dossier



En 2005, la commune de Ducey avait donné en location à l'Etat (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) un immeuble comprenant quatre logements destinés au personnel de la brigade de gendarmerie de Ducey.

La compétence « gendarmerie » a été transférée à la Communauté de Communes Avranches Mont Saint Michel au 1^{er} janvier 2014.

Le bail étant révisable tous les 3 ans, la Communauté d'Agglomération a fixé par délibération en date du 13 avril 2017 la nouvelle valeur locative de l'ensemble immobilier à 10 200 €.

Par arrêté en date du 27 mai dernier, la compétence a fait l'objet d'un retour à la commune de Ducey.

✚ La valorisation du fonctionnement de l'équipement

La CLECT 2014 de la Communauté de Communes d'Avranches Mont Saint Michel avait valorisé le coût de fonctionnement sur la base des données de l'année 2014 à savoir :

Dépenses de fonctionnement	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Moyenne
Charges à caractère général (011)	980,40	47,84	3 305,86	1 444,70
Charges de personnel (012) - y compris personnel MAD				-
Total des charges de fonctionnement	980,40	47,84	3 305,86	1 444,70
Estimation du coût des services fonctionnels *	98,04	4,78	330,59	144,47
Total des dépenses de fonctionnement	1 078,44	52,62	3 636,45	1 589,17

Il est proposé comme pour les autres dossiers un « retour à l'identique » pour la partie dépenses de fonctionnement et de procéder à une actualisation en fonction de l'inflation :

Proposition CLECT 2019			
Actualisation 2015	Actualisation 2016	Actualisation 2017	Actualisation 2018
0,00%	0,20%	1,00%	1,20%
1 589	1 592	1 608	1 628

S'agissant des recettes de fonctionnement, il est proposé de retenir le tarif de location en vigueur à savoir 10 200 € annuellement.

✚ La valorisation de l'investissement de l'équipement

La valeur vénale de l'ensemble immobilier avait été estimée par le service des domaines le 6 octobre 2014 pour un montant de 220 000 €.

Ramené sur 30 années, le coût moyen annualisé pour l'investissement avait été arrêté à 7 333 €.

Comme pour la partie fonctionnement, il est proposé de procéder à une actualisation de l'investissement :

Proposition CLECT 2019			
Actualisation 2015	Actualisation 2016	Actualisation 2017	Actualisation 2018
0,00%	0,20%	1,00%	1,20%
7 333	7 348	7 421	7 510

Le bilan financier de la restitution peut donc être valorisé comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 628
Coût moyen annualisé pour l'investissement	7 510
Total des dépenses	9 138
Total des recettes	10 200
Reversement à l'Agglomération dans le cadre de l'AC	1 062

Le transfert de cette compétence ayant eu lieu fin mai, il y a lieu d'appliquer un prorata pour l'année 2019 à savoir une attribution de compensation rebasée à 620 € (7/12^{ème}) ce qui nécessitera de revenir dessus en 2020 pour la réactualiser sur une année pleine.

In fine, la CLECT a décidé de restituer cet équipement à la commune de Ducey sur la base de - 1 062 € annuellement.

H. Les animateurs sportifs

Les animateurs sportifs interviennent dans les écoles et auprès des associations.

Il est proposé que ces interventions soient facturées aux mairies et aux associations via une convention de prestation de service. Les associations devront solliciter les mairies pour compenser cette dépense.

Mortain Bocage

Ci-dessous le récapitulatif des interventions de 2016 à 2018 (hors temps de préparation et de déplacement)

		2016		2017		2018		Moyenne CLECT 2019	
		Heure semaine	Volume d'heures annuel	Cout	Volume d'heures annuel	Cout	Volume d'heures annuel		Cout
Interventions scolaires		2	80	1 273 €	80	1 375,6	100	1 889	1 513 €
Interventions associations	Hand	4,5	135	2 424 €	135	2 728 €	90	1 861 €	2 338 €
	Basket	2,5	75	1 194 €	37,5	666 €	37,5	708 €	856 €
	Cyclisme	1,5	0	0 €	45	799 €	45	850 €	550 €
	Escalade	3	60	694 €	90	1 308 €	120	2 095 €	1 366 €
	Foot	4,5	37,5	1 471 €	45	654 €	30	524 €	883 €
	Mercredi sportif	1	60	955	60	1 176	30	566,7	899 €
TOTAL								8 403 €	

In fine, la CLECT a décidé de restituer l'animation sportive à la commune Nouvelle de MORTAIN-BOCAGE sur la base de 8 403 € annuellement.

Romagny-Fontenay

Les animateurs sportifs interviennent dans les écoles.

Ci-dessous le récapitulatif des interventions de 2016 à 2018 (hors temps de préparation et de déplacement)

Heure semaine	2016		2017		2018		Moyenne CLECT 2019	
	Volume d'heures annuel	Coût	Volume d'heures annuel	Coût	Volume d'heures annuel	Coût		
Intervention scolaire	1	24	372 €	24	426 €	50	945 €	581 €
TOTAL							581 €	

In fine, la CLECT a décidé de restituer l'animation sportive à la commune Nouvelle de ROMAGNY-FONTENAY sur la base de 581 € annuellement.

Ex Sélune

- Barenton

Les animateurs sportifs interviennent dans les écoles et auprès des associations.

Ci-dessous, le récapitulatif des interventions de 2016 à 2018 (hors temps de préparation et de déplacement).

Commune de BARENTON	2016			2017			2018			Moyenne CLECT 2019
	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	
Animateur 1	18,89 €	8	151,12 €	19,11 €	16	305,76 €	19,42 €	40	776,80 €	868,44 €
Animateur 2	21,18 €	24	508,32 €	22,53 €	8	180,24 €	22,53 €	20	450,60 €	
Animateur 3		0		14,53 €	16	232,48 €		0		
SOUS-TOTAL Interventions scolaires		32	659,44 €		40	718,48 €		60	1 227,40 €	2 766,98 €
Tennis 1,5h / semaine 30 séances	21,18 €	45	953,10 €	22,53 €	45	1 013,85 €	22,53 €	45	1 013,85 €	
Football 2h / semaine 30 séances	21,18 €	60	1 270,80 €	22,53 €	60	1 351,80 €	22,53 €	60	1 351,80 €	
Danse 1h / semaine 33 séances	13,12 €	33	432,96 €	13,83 €	33	456,39 €	13,83 €	33	456,39 €	
SOUS-TOTAL Interventions associations		138	2 656,86 €		138	2 822,04 €		138	2 822,04 €	
TOTAL									3 635,42 €	

In fine, la CLECT a décidé de restituer l'animation sportive à la commune de Barenton sur la base de 3 635 € annuellement.

- Ger

Les animateurs sportifs interviennent dans les écoles.

Ci-dessous, le récapitulatif des interventions de 2016 à 2018 (hors temps de préparation et de déplacement).

Commune de GER	2016			2017			2018			Moyenne CLECT 2019
	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	
Interventions scolaires	21,18 €	27	571,86 €	22,53 €	27	608,31 €	22,53 €	32	720,96 €	633,71 €
TOTAL		27	571,86 €		27	608,31 €		32	720,96 €	

TOTAL 633,71 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer l'animation sportive à la commune de Ger sur la base de 634 € annuellement.

- [Le Teilleul](#)

Les animateurs sportifs interviennent dans les écoles et auprès des associations.

Ci-dessous, le récapitulatif des interventions de 2016 à 2018 (hors temps de préparation et de déplacement).

Commune de LE TEILLEUL	2016			2017			2018			Moyenne CLECT 2019
	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	
<i>Animateur 1</i>	18,89 €	36	680,04 €	19,11 €	18	343,98 €	19,42 €	40	776,80 €	687,45 €
<i>Animateur 2</i>			- €	14,53 €	18	261,54 €			- €	
SOUS-TOTAL Interventions scolaires		36	680,04 €		36	605,52 €		40	776,80 €	
TennisTennis de table 3,5h / semaine 30 séances	18,89 €	115,5	2 181,80 €	19,11 €	115,5	2 207,21 €	19,42 €	115,5	2 243,01 €	2 784,87 €
Handball 1h / semaine 30 séances	18,89 €	30	566,70 €	19,11 €	30	573,30 €	19,42 €	30	582,60 €	
SOUS-TOTAL Interventions associations		145,5	2 748,50 €		145,5	2 780,51 €		145,5	2 825,61 €	

TOTAL 3 472,32 €

In fine, la CLECT a décidé de restituer l'animation sportive à la commune de Le Teilleul sur la base de 3 472 € annuellement.

- [Saint Georges de Rouelley](#)

Les animateurs sportifs interviennent dans les écoles.

Ci-dessous, le récapitulatif des interventions de 2016 à 2018 (hors temps de préparation et de déplacement).

Commune de SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY	2016			2017			2018			Moyenne CLECT 2019
	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	Coût horaire	Volume d'heures annuel	Coût	
Interventions scolaires	18,89 €	16	302,24 €	19,11 €	8	152,88 €	19,42 €	20	388,40 €	281,17 €
TOTAL		16	302,24 €		8	152,88 €		20	388,40 €	

TOTAL	281,17 €
--------------	-----------------

In fine, la CLECT a décidé de restituer l'animation sportive à la commune de Saint-Georges-de-Rouelley sur la base de 281€ annuellement.

Ces animations vont être facturées aux mairies et aux associations, via une convention de prestations de services. Les associations devront solliciter leur mairie, pour compenser cette dépense.

I. La subvention du Comice Agricole de Brécey Saint Pois

Il est proposé de restituer à la Commune de Brécey l'attribution des subventions au Comice Agricole de Brécey Saint Pois conformément à la valorisation suivante :

	2017	2018	CLECT 2019
Subvention accordée	750	750	750

In fine, la CLECT a décidé de restituer cette subvention à la commune de BRECEY sur la base de 750 € annuellement.

Le présent rapport a été adopté par les membres de la CLECT.

Le 03 Septembre 2019, A Isigny-Le-Buat,

Le président de la CLECT,

Monsieur JUQUIN